

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 9 mai 2024, débutée à 12 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAULT
M ^{me} la conseillère	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Gilles FOURNIER Mario GAUMONT

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAULT.

SONT ABSENTS

MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ Raynald DUGUAY Roger VIGNOLA
---------------------	--

EST AUSSI PRÉSENTE

M ^{me} la greffière	M ^e Ariane CAMIRÉ
------------------------------	------------------------------

CITOYEN: 0

JOURNALISTE: 0

Les avis de convocation ont été signifiés conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAULT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents.

2024-05-155

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 mai 2024, se tenant à compter de 12 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-05-156

OCTROI DE CONTRAT – MARQUAGE DE CHAUSSÉE – 9316-4549 QUÉBEC INC. (MULTI-LIGNES DE L'EST)

CONSIDÉRANT l'offre reçue de 9316-4549 QUÉBEC INC. (MULTI-LIGNES DE L'EST), pour le marquage de chaussée;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'octroyer un contrat à 9316-4549 QUÉBEC INC. (MULTI-LIGNES DE L'EST) pour le marquage de chaussée, au montant total de 99 177 \$, taxes en sus, ce montant inclut l'option n° 1 – Pistes cyclables (lignes bleues), conformément à l'offre de cette entreprise et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 29 avril 2024;

DE préciser qu'une partie du coût de ce contrat est puisée à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

En l'absence de public, aucune question n'est soulevée.

2024-05-157

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ,
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

QUE la séance extraordinaire du 9 mai 2024, débutée à 12 h, soit levée à 12 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée**

**M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière**

**Alain THIBAUT
Maire**

AC/rlb